Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260414-202604009SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-04-009

Objet de la délibération
CORRESPONDANT DEFENSE DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 14 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : BOUGET Didier donne pouvoir à DROUILLER Mickaël.
THIN Kavinn donne pour voir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : PABOEUF Patrick.

Objet de la délibération :
CORRESPONDANT DEFENSE
DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

Considérant que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Considérant que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme BRAULT Marie-Claire, maire, comme correspondante défense pour la commune, un arrêté de désignation sera transmis au préfet ainsi qu'au délégué militaire départemental.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT